

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>2 Cycle +</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Lubrifiant / Huile
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Numéro de téléphone d'urgence: 1.800.424.9300 (CHEMTREC) Numéro de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 3
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Intervention**

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

**Stockage**

Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

**Élimination**

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

Aucuns connus.

<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	43
Solvant Stoddart		8052-41-3	30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	MPT	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	572 mg/m <sup>3</sup>	
		100 ppm	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	LECT	580 mg/m <sup>3</sup>
	MPT	290 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	525 mg/m3	
		100 ppm	

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	PEL	2900 mg/m3	
		500 ppm	

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	350 mg/m3	
	Plafond	1800 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Bleu foncé / Vert
<b>Odeur</b>	Pétrole
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 284 °C (> 543.2 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.86 à 15 °C
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	54.5 °C (130.1 °F) Pensky-Martens coupelle fermée ASTM-D-93
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Insoluble
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	27.6 cSt @ 40°C

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

## 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 4 mg/L, 4 heures, ECHA > 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA 2.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA 5000 mg/kg, ECHA
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5500 mg/m3
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Minutes d'exposition** Pas disponible.

**Indice d'érythème** Pas disponible.

<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
Acétate de vinyle (CAS 108-05-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FAIBLEMENT ET LÉGÈREMENT RAFFINÉE (CAS 64742-70-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène</b>	
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	Volume 63 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Volume 47 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de cancérogènes substance</b>	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	
<b>États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu</b>	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
Non inscrit.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Pas disponible.
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	---

#### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1268
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Distillats de pétrole, n.s.a.
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	144, B1 , IB3, T4, TP1, TP29
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	150
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	203
<b>Conditionnement en vrac</b>	242

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1268
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	91, 92, 150

DOT





## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4) Inscrit.

#### COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4) 1 TONNES

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) 1 TONNES

Xylène (CAS 1330-20-7) 1 TONNES

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

#### Règlementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

#### US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4) 5000 livres

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

##### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Oui  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

##### SARA 302 Substance très dangereuse

Non

##### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

##### SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

#### Autres règlements fédéraux

##### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Xylène (CAS 1330-20-7)

##### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)

## États-Unis - Réglementation des états

### US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)	Inscrit.
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

### US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
Xylène (CAS 1330-20-7)

### US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

### US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Xylène (CAS 1330-20-7)	XYLENE (ALL ISOMERS)
------------------------	----------------------

### US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)	Inscrit.
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)  
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)  
Xylène (CAS 1330-20-7)

### US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Xylène (CAS 1330-20-7)

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)	Inscrit.
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

### US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)  
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)  
Xylène (CAS 1330-20-7)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
Xylène (CAS 1330-20-7)

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)  
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)  
Xylène (CAS 1330-20-7)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

(2-Méthoxyméthyléthoxy) propanol (CAS 34590-94-8)  
Acétate d'éthényle (CAS 108-05-4)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)  
Xylène (CAS 1330-20-7)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

### US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Inscrit : Le 11 juin 2004

### Inventaires

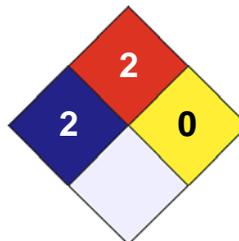
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

22-Janvier-2018

### Version n°

02

### Date en vigueur

22-Janvier-2018

### Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.